

Paris. 18. Lxxi. De Turnhout ce 14.^e Septemb. 1662.

Monsieur. Votre dernière Depesche du 8.^e du Courant m'a bien esté rendue avec toutes les pieces qui l'accompagnoient, sur lesquelles je vous feray response plus particuliere lors que je seray de retour a la Haye: (ou je fay estat de retourner Samedy prochain) apres que j'auray fait voir le tout au Conseil, le S.^r Buisson estant aussi parti d'ici hier au matin.

Cependant je vous diray par avance, que ce que Lubbers vous touche dans sa lettre du 23.^e Aoust, concernant les fraix faits ou a faire au sujet des trouilleries arrivees sur le Rhosne, est en effect considerable, & merite sur tout d'estre examine au Conseil, pour voir ce qui a esté fait ci devant en pareilles rencontres, et pourroit aussi, ce me semble, estre remis a vue arrivee a Orange.

Jay fait voir au Comte de Dona, l'Extrait que Sausin vous a envoyé des Depenses plus hastées, et il m'a aussi fait entendre ses avis la dessus. Mais il me semble qu'il sera bon qu'on fasse aussi examiner ces Articles au Conseil, et voir ce qu'il en jugeront, & a qui, et en quelle forme il y jugeront que les ordonnances pour les payemens, devoient estre despéchées.

Quant à Beaurigard, & a son Memoire, qui est un peu obscur a la fin du premier Article, il ne sera pas besoin qu'on entre en lice avec luy pour refuter, les grands services & merites dont il se targue. Seulement vous luy pourrez faire entendre

qu'on n'a pas dessein de le priver de ses Charges, parce
que je suis resoluë de faire executer l'Amnestie de bonne
foy; Mais non par faulse de pouvoir, comme il dit. Qu'on
Officier ne doibt jamais le contester a son Prince, ni a sa
Justice pendant sa Minorité, puis qu'il ne doibt pas igno-
rer la restriction de sa Commission, et Provisions. Qu'au
risbe il fera bien de parler sagement, et avec respect
a qui il le doibt. Qu'on recevra ses Comptes, et luy fera
droict, comme a tout le monde; Qu'il jouira de tous
les gravis contenüs dans l'Amnestie, et qu'on reglera
tous les choses, des que Dieu aura restabli le pouvoir legi-
time du Prince.

Vous pourrez aussy faire sçavoir au S. Saurin, que je
suis fort satisfait de sa procedure, et de celle du S.
de Lubieres, les exhortant de continuer, et que lorsque
nous serons Malis bris de l'Estat, l'affaire du Jugé, et les
autres desordres pourront estre redressé par vous a vob
arrivé a Orange.

J'ay veu vostre nouvelle Remonstrance au Roy, et vostre
lettre a Mons.^{se} le Tellier, sur ce qui s'est passé au Rhone,
et approuve l'une & l'autre, esperant qu'après les infor-
mations receües, on nous fera justice, et confirmera les
Droits du Prage de mon petit filz.

Le Greffier Buisson, vous aura envoyé mon adveu du Transport
de la Ferme d'Orangi fait au S.^{re} Colombet; Mais j'ay de
la peine a comprendre ce que veut dire Lubieres a ce sujet
dans sa lettre du 30.^e Aoust, qu'il peut bien en toutes
occasions faire la condition du Prince meilleure; mais non
pas deteriorer, en quoy il ne s'explique pas assez, et seroit
bon de sçavoir de luy, en quoy il croit la condition du Prince
deteriorer par le changement du S.^{re} Delrieux au S.^{re}
Colombet.

Je suis

Monsieur

Quostres tres affective
à vous faire sçavoir
Ameliorer

Monsieur

Monsieur Huggins, Chevalier, Sieg.
de Zuytscbem, Zeedhem, c Monickland. &c.
Premier Conseiller du Prince d'Orange
mon petit-fils, & son Deputé en Court
de France. &c.

A Paris.



